



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 03 avril 2023, s'est réuni le 11 avril 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Hortense LE PAPE a donné pouvoir à M. THEPAUT
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Odile MONNET a donné pouvoir à M. AUFFRET

Absent(s) :

Alain Michel RICHER, Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

AFFAIRES SOCIALES

Programmation Contrat de Ville 2023

M. Mohamed AZGAG présente le rapport suivant :

Le Contrat de Ville 2015-2020 a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de Kercado, de Ménimur et le reste du territoire. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant présenté au Conseil municipal du 16 décembre 2019 permettant d'intégrer les nouvelles orientations nationales et de proroger sa durée jusqu'en 2023.

Le programme d'action a été construit selon la même méthode que les années précédentes, c'est-à-dire à partir d'un appel à projets qui s'articule autour des trois piliers suivants :

- Emploi et développement économique,
- Cohésion sociale (réussite éducative, éducation, parentalité, lien social, santé, sport, culture),
- Cadre de vie et tranquillité publique.

Ce programme, d'un montant total de 2 578 740,91 €, avec un coût prévisionnel de 398 278 € à la charge de la Ville dont 207 443 € de crédits spécifiques politique de la Ville et 190 835 € de droit commun, comporte 65 actions dont 15 nouvelles.

Vu l'avis des Commissions :


Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le programme 2023 des actions du contrat de ville, détaillé en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS